

**REGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE LOTERIE INSTANTANÉE
DE LA FRANÇAISE DES JEUX ACCESSIBLE PAR INTERNET
DENOMME « CHANCE AVENUE »**

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie de La Française des Jeux accessibles par Internet et par téléphone mobile dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur Internet pour le jeu Chance Avenue seront, en principe, possibles à compter du 25 novembre 2010. Si la date du 25 novembre 2010 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 850 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,5 €, 1 € ou 2 €.

**Article 3
Lots**

3.1. Pour chaque bloc d'unités de jeu à 0,5 €, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	12 500 €	12 500 €
1 lot de	5 000 €	5 000 €
1 lot de	500 €	500 €
50 lots de	50 €	2 500 €
500 lots de	10 €	5 000 €
800 lots de	7,5 €	6 000 €
14 000 lots de	5 €	70 000 €
23 020 lots de	2,5 €	57 550 €
100 000 lots de	1 €	100 000 €
76 900 lots de	0,5 €	38 450 €
215 273 lots formant un total de		297 500 €

Le montant des lots indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

3.2. Pour chaque bloc d'unités de jeu à 1 €, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	25 000 €	25 000 €
1 lot de	10 000 €	10 000 €
1 lot de	1 000 €	1 000 €
50 lots de	100 €	5 000 €
500 lots de	20 €	10 000 €
800 lots de	15 €	12 000 €
14 000 lots de	10 €	140 000 €
23 020 lots de	5 €	115 100 €
100 000 lots de	2 €	200 000 €
76 900 lots de	1 €	76 900 €
215 273 lots formant un total de		595 000 €

Le montant des lots indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

3.3. Pour chaque bloc d'unités de jeu à 2 €, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	50 000 €	50 000 €
1 lot de	20 000 €	20 000 €
1 lot de	2 000 €	2 000 €
50 lots de	200 €	10 000 €
500 lots de	40 €	20 000 €
800 lots de	30 €	24 000 €
14 000 lots de	20 €	280 000 €
23 020 lots de	10 €	230 200 €
100 000 lots de	4 €	400 000 €
76 900 lots de	2 €	153 800 €
215 273 lots formant un total de		1 190 000 €

Le montant des lots indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Article 4 **Description du jeu**

4.1. L'unité de jeu est représentée à l'écran par un plateau incliné composé de :

- trois fentes dans la partie supérieure ;
- deux cases « BONUS », au centre ;
- et d'une zone de gains dans la partie inférieure. Chaque emplacement de la zone de gains représente une somme en euros, inscrite en chiffres.

4.2. Le joueur choisit sa mise de 0,5 €, 1 € ou 2 € puis la valide en cliquant sur le bouton « JOUER ». La mise est débitée sur les disponibilités. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu, à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.3. Après avoir cliqué sur le bouton « JOUER », deux palets apparaissent automatiquement. Le joueur doit sélectionner le premier palet et le positionner, au choix, dans l'une des trois fentes.

4.3.1 Si le palet atteint l'un des emplacements de la zone de gains, le joueur gagne la somme en euros associée à l'emplacement sur lequel est positionné le palet.
Si le palet atteint un emplacement portant la mention « 0 € », le joueur ne gagne aucune somme.

4.3.2 Si le palet atteint l'une ou l'autre des cases « BONUS », le joueur accède à l'étape Bonus.

Le joueur clique sur le bouton « GO » et une somme en euros inscrite en chiffres est révélée. Le joueur remporte le gain associé au jeu BONUS.

4.4. Le joueur répète l'opération avec le second palet, conformément à l'article 4.3.

4.5. Le caractère gagnant ou perdant de l'unité de jeu est indépendant de la fente de départ sélectionnée par le joueur.

4.6. A l'issue de ces opérations, si l'unité de jeu est gagnante, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 16 novembre 2010.

Le Président-Directeur Général de LA FRANÇAISE DES JEUX

Christophe BLANCHARD-DIGNAC